Office d'Habitation Haute-Yamaska-Rouville

Section réservée à l'OHHYR : _____

DEMANDE DE LOGEMENT À PRIX MODIQUE / Programme HLM pour ménages à faible revenu

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Puis-je faire une demande de logement HLM?

Veuillez répondre aux 4 questions ci-bas.

1. Êtes-vous âgé de 18 ans et plus ?..... ☐ Oui ☐ Non
2. Êtes-vous canadien ou résident permanent du Canada?..... ☐ Oui ☐ Non
3. Votre ménage est-il à **faible revenu?** (voir la page 10/10 pour consulter le revenu brut maximal admissible pour faire une demande de HLM) ..... ☐ Oui ☐ Non
4. **Habitez-vous ou avez-vous habité** sur le *territoire couvert par l'Office d'Habitation Haute-Yamaska-Rouville **durant un minimum de 12 mois consécutifs** au cours des 24 derniers mois? ..... ☐ Oui ☐ Non

NOTRE TERRITOIRE : Municipalités desservies

- ☐ **Ange-Gardien**
- ☐ **Granby**
- ☐ **Marieville**
- ☐ **Sainte-Angèle-de-Monnoir**
- ☐ **Saint-Césaire**
- ☐ **Saint-Paul-d'Abbotsford**
- ☐ **Waterloo**

OUI À TOUTES LES QUESTIONS 1 À 4 : Vous pouvez compléter la demande de logement HLM.

Si vous répondez NON à une ou plusieurs des questions 1 à 4,
votre demande est non recevable selon les critères d'admissibilité établis par l'OHHYR.

DOCUMENTS À FOURNIR : Tous ces documents sont OBLIGATOIRES :

☐ **PREUVE DE RÉSIDENCE : Bail actuel, bail précédent, dernier avis d'augmentation du loyer, factures de service** (cellulaire, téléphone, Hydro-Québec, relevés bancaires mensuels, etc.) et, s'il y a lieu, ceux des précédentes adresses, **permettant de prouver que vous avez cumulé 12 mois de résidence sur le terroire de L'OHHYR** au cours des 24 derniers mois;

☐ **COMPTE D'HYDRO-QUÉBEC**, si votre électricité est non incluse au bail;

☐ **PREUVE DE REVENU : Avis de cotisation détaillé de Revenu Québec de l'année précédente** de **tous les adultes de 18 ans** et plus d'inclus dans la demande (voir la page 9 pour plus de détails sur l'Avis de cotisation du Québec).

☐ **RELEVÉS BANCAIRES** du dernier mois pour tous les comptes du ménage;

☐ **ALLOCATION LOGEMENT**, si applicable;

☐ **CARTE DE RÉSIDENCE PERMANENTE**, si applicable;

☐ **PREUVE D'ATTESTATION SCOLAIRE :** Pour les personnes de 18 ans et plus qui sont aux études.

S'IL MANQUE DES DOCUMENTS, NOUS NE POURRONS PAS TRAITER VOTRE DEMANDE.

*****************ANIMAUX*****************

Aucun chien accepté dans nos immeubles.

Un (1) chat stérilisé par logement, les poissons et certains oiseaux sont acceptés.

****Tous les autres animaux sont interdits.****

Pour plus de détails voir la question 11) du présent formulaire.

1) Violence conjugale (Vous devez être résident(e) du Québec)

Êtes-vous présentement en maison d'hébergement pour violence conjugale ? OUI ☐ NON ☐

Si NON, passez à la section 2.

Si OUI, vous devez nous fournir les documents suivants :

☐ une lettre de l'établissement nous le confirmant;

☐ Avis de cotisation du Québec obligatoire pour l'année précédente (voir page 9 pour détails).

2) Identification du Demandeur

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ / _____ / _____ Sexe F ☐ M ☐
AA MM JJ

Numéro d'assurance sociale (obligatoire) : _____ (numéro de 9 chiffres)

Nationalité : _____

Langue : Français ☐ English ☐ Español ☐ Autre ☐

Identification des autres membres de votre ménage qui font partie de votre demande

Noms de famille	Prénom	Date de naissance	Sexe	Lien avec le demandeur	
		_____ / ____ / ____ AAAA MM JJ	☐ F ☐ M	☐ Conjoint(e) ☐ Marié(e) ☐ Autre (précisez) : _____	N° d'assurance sociale : _____ _____ _____
		_____ / ____ / ____ AAAA MM JJ	☐ F ☐ M		Garde complète ou partagée : ☐ 1 semaine / 1 semaine ☐ 1 fin de semaine sur 2 ☐ Autre : _____ _____ ☐ Étudiant temps plein
		_____ / ____ / ____ AAAA MM JJ	☐ F ☐ M		Garde complète ou partagée : ☐ 1 semaine / 1 semaine ☐ 1 fin de semaine sur 2 ☐ Autre : _____ _____ ☐ Étudiant temps plein
		_____ / ____ / ____ AAAA MM JJ	☐ F ☐ M		Garde complète ou partagée : ☐ 1 semaine / 1 semaine ☐ 1 fin de semaine sur 2 ☐ Autre : _____ _____ ☐ Étudiant temps plein
		_____ / ____ / ____ AAAA MM JJ	☐ F ☐ M		Garde complète ou partagée : ☐ 1 semaine / 1 semaine ☐ 1 fin de semaine sur 2 ☐ Autre : _____ _____ ☐ Étudiant temps plein
		_____ / ____ / ____ AAAA MM JJ	☐ F ☐ M		Garde complète ou partagée : ☐ 1 semaine / 1 semaine ☐ 1 fin de semaine sur 2 ☐ Autre : _____ _____ ☐ Étudiant temps plein

3) Adresse actuelle

N° _____ Rue : _____ App. _____

Ville : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____ Cellulaire : _____

Adresse courriel : _____

Depuis quand demeurez-vous à cette adresse? _____

Si moins de 24 mois à votre adresse actuelle, vous devez inscrire votre adresse précédente ci-bas.

Adresse précédente

N° _____ Rue : _____ App. _____

Ville : _____ Code postal : _____

4) Type d'habitation à votre adresse actuelle

Êtes-vous : Locataire ☐ Chambreur ☐ Propriétaire ☐

À quel étage habitez-vous? _____

Combien payez-vous en loyer? _____ $

Est-ce que l'électricité est comprise? Oui ☐ Non ☐ si non, combien payé vous par mois? _____ $

Recevez-vous l'allocation logement? si Oui, combien par mois? _____ $

Avez-vous un bail? Oui ☐ Non ☐

***Si vous avez un bail, vous devez nous fournir la copie comme preuve de résidence**

5) Anciens(s) Locataire(s)

Vous ou quelqu'un dans votre ménage a-t-il déjà habité dans un HLM?..... Oui ❒ Non ❒

-Si **OUI**, quel Office d'habitation? _____

Vous ou quelqu'un de votre ménage a-t-il une dette envers un Office d'habitation?..... Oui ❒ Non ❒

Est-ce que vous ou quelqu'un de votre ménage, avez déjà été expulsé ou déguerpi d'un HLM?..... Oui ❒ Non ❒

RÉSERVÉ À L'OHHYR :_____

6) Personnes-ressources (Personnes que nous pouvons contacter en cas d'urgence)

Nom :_____ Nom :_____

Téléphone :_____ Téléphone :_____

Lien :_____ Lien : _____

7) Animaux

Possédez-vous chat? Non☐ Oui☐

Prendre note que nous autorisons seulement **un (1) chat stérilisé** par logement. **Oiseaux** : Maximum deux (2) oiseaux par cage. Les oiseaux de la famille des perroquets sont interdits. Les poissons (aquarium maximum de 80 litres).

Aucuns chiens, rongeurs, animaux exotiques, reptiles ou autres que ceux autorisés au Règlement d'immeuble ne sera toléré. Voir clause 9. Animaux du Règlement d'immeuble de l'OHHYR pour détails.

8) Questions sur l'autonomie

1-Est-ce que **VOUS** ou un **MEMBRE DE VOTRE MÉNAGE** avez de la difficulté à assurer seul ses besoins essentiels?

Oui ☐ Non ☐ ➡ **Si non, passer à la section 9) Biens possédés par le ménage**

2-Y a-t-il une personne qui lui fournit des soins et du soutien régulier?

Oui ☐ Non ☐

3-Avez-vous un aidant naturel ou un soutien extérieur? _____

4-Y a-t-il une personne ayant un handicap, physique-locomoteur significatif, au sein de votre ménage? Si oui, quel est le nom de cette personne : _____

5-Est-ce que cette personne utilise :

Fauteuil roulant ☐ Canne ☐ Marchette ☐ Triporteur ☐

Autres : _____

6-Cette personne a-t-elle besoin d'aide pour entrer et sortir de l'immeuble?

Oui ☐ Non ☐

7-Cette personne a-t-elle besoin d'aide pour entrer et sortir du logement?

Oui ☐ Non ☐

8-Cette personne a-t-elle de la difficulté à circuler dans le logement?

Oui ☐ Non ☐

9-Capacité à monter des marches? ☐ Impossible

1 à 3 marches ☐ 4 à 6 marches ☐ 1er étage ☐ 2e étage ☐ 3e étage ☐

9) Biens possédés par le ménage / Avoirs (art. 11 et 16)

Vous devez indiquer un ou des montants

Indiquez la valeur des biens suivants (si vous n'en possédez pas, inscrivez 0).

Maison(s) / Chalet(s) / _____$ Auto(s): _____$

Compte(s) bancaire(s), obligation(s) d'épargne, REER/FEER, dépôts à terme ou autres placements : _____$

Autres : _____$

Commentaires : _____

La valeur totale des biens du ménage permettant l'admissibilité est fixée à 60 000$.

Des preuves de vos avoirs, biens et placements peuvent vous être demandées.

RÉSERVÉ À L'OHHYR :_____

10) Demande particulière

Désirez-vous faire la demande pour un étage particulier? Non ☐ Oui ☐

Lesquels : _____

Soyez conscient qu'un choix restreint peut augmenter le temps d'attente pour obtenir un logement.

Si vous êtes seul, accepteriez-vous un logement de type studio (1½)? (590 rue St-François-/ 40 ans et +)

Oui ☐ Non ☐

DEMANDE DE LOGEMENT

Choix des secteurs

☑ Veuillez cocher le ou les secteurs qui correspondent au besoin de votre ménage. Vous pouvez cocher un (1) immeuble ou plusieurs immeubles sur un ou plusieurs territoires.

Section 1 – Personne de 49 ans et moins ou famille

Secteur Granby

- ☐ 33-35, rue City (3 ½ - 4 ½ - 5 ½ - 6 ½)
- ☐ 84-88-90-92-94-96, rue St-Joseph (3 ½-4 ½-5 ½-7 ½)
- ☐ 329, av. Du Parc (3 ½ - 4 ½ - 5 ½)
- ☐ 60, rue St-Charles Sud (3 ½ - 4 ½ - 5 ½)
- ☐ 590, rue St-François (1 ½)
- ☐ 103-105, rue Assomption (3 ½ - 4 ½ - 5 ½)
- ☐ 964, rue Le Corbusier (*Logis-Études 4 ½-5 ½)
- ☐ 236, rue St-Jacques (4 ½ - 5 ½)
- ☐ 411, rue Fournier (3 ½ - 4 ½ - 5 ½)
- ☐ 438, rue St-Jean (4 ½ - 5 ½ - 6 ½)
- ☐ 90, rue Saint-Charles Sud (3 ½ - 4 ½ - 5 ½)
- ☐ 603-607, rue St-Jacques (3 ½ - 4 ½)
- ☐ 615, rue St-Jacques (4 ½ - 5 ½)

*Le Programme Logis-Études est réservé aux familles dont au moins un parent est inscrit à temps plein à un programme de formation reconnu et d'avoir au moins un enfant à charge. Preuve d'attestation scolaire obligatoire.

Secteur Saint-Césaire

- ☐ 1135, rue Vimy (3 ½-4 ½)
- ☐ 1145, rue Vimy (3 ½-4 ½)

Secteur Marieville

- ☐ 2233, rue Du Pont (3 ½-4 ½)
- ☐ 2230, 2232, 2234,2236, 2238 rue Edmond-Guillet (5 ½)

Secteur Waterloo

- ☐ 200, 210, 220, 240, 250, 260 rue Bellevue (3 ½-4 ½)
- ☐ 1874, 1876, 1878 rue Leclair (4 ½- 5 ½-6 ½)

NORMES D'OCCUPATION :

Nous appliquons les normes d'occupation déterminées par la Société d'habitation du Québec (SHQ).

Une (1) seule chambre à coucher est attribuée pour:

- Une personne seule ou un couple;
- Un enfant de 14 ans et plus;
- Deux (2) enfants de moins de 7 ans;
- Deux (2) enfants de moins de 14 ans et de même sexe, dans la mesure où leur différence d'âge ne dépasse pas 6 ans.

L'Office peut établir des normes différentes pour tenir compte d'un jugement de garde partagée, de la dimension des chambres, de la disponibilité ou de situations exceptionnelles.

ANIMAUX : Aucun chien accepté. Un (1) chat de compagnie accepté seulement pour 6 territoires.
Voir détails du Règlement d'immeuble à la page 1 de la demande de logement.

Si vous refusez un logement offert, votre nom sera **radié** de la liste d'attente pour une période de 1 an; après cette période, vous devrez refaire une nouvelle demande de logement.

DEMANDE DE LOGEMENT

Choix des secteurs

☑ Veuillez cocher le ou les secteurs qui correspondent au besoin de votre ménage. Vous pouvez cocher un (1), plusieurs ou tous les secteurs.

Section 2 – Personne seule ou couple de 50 ans et plus

(certaines exceptions pour les 75 ans)

Secteur Ange-Gardien

144, rue St-Jean

Secteur Granby

- ☐ 541, rue Notre-Dame (2 ½)
- ☐ 120-140, rue Simonds Sud -Immeuble avec ascenseur (3 ½ - 4 ½)
- ☐ 106, rue Drummond -Immeuble avec ascenseur accessible par le 110, rue Drummond (3 ½ - 4 ½)
- ☐ 95, rue de l'Assomption -Immeuble avec ascenseur (3 ½ - 4 ½)
- ☐ 603-607, rue St-Jacques -Immeuble avec ascenseur (3 ½ - 4 ½)
- ☐ **110, rue Drummond-Villa Laliberté (75 ans et + Immeuble avec services obligatoires pour tous les locataires) ***
  -Immeuble avec ascenseur (3 ½ - 4 ½)

***Services obligatoires non inclus dans le prix du loyer** : 5 repas par semaine et 2 entretiens ménagers par mois

Secteur Saint-Paul-d'Abbotsford

- ☐ 50, rue Codaire (3 ½ - 4 ½)

Secteur Sainte-Angèle-de-Monnoir

- ☐ 8, rue Boulais (3 ½ - 4 ½)

Secteur Marieville

- ☐ 1650, rue St-Césaire (3 ½ - 4 ½)
- ☐ 2210, rue Edmond-Guillet (3 ½ - 4 ½)

Secteur Waterloo

- ☐ 24, rue Clark -Immeuble avec ascenseur (3 ½ - 4 ½)

NORMES D'OCCUPATION :
Nous appliquons les normes d'occupation déterminées par la Société d'habitation du Québec (SHQ) :
Une (1) seule chambre à coucher est attribuée pour une personne seule ou un couple

ANIMAUX : Aucun chien accepté. Un (1) chat de compagnie accepté seulement pour 6 territoires.
Voir détails du Règlement d'immeuble à la page 1 de la demande de logement.

Si vous refusez un logement offert, votre nom sera **radié** de la liste d'attente pour une période de 1 an; après cette période, vous devrez refaire une nouvelle demande de logement.

DEMANDE DE LOGEMENT ADAPTÉ

Choix des secteurs

Section 3 – Logement semi-adaptés pour personne à mobilité réduite – 18 ans et plus

*Pour faire une demande de logement semi-adapté, vous devez faire compléter le **formulaire Évaluation Professionnelle** de l'OHHYR par un médecin ou un professionnel de la santé.

(Nous contacter pour obtenir le formulaire)

Secteur Granby

☐ 603, St-Jacques (3 ½)* Vous devez compléter le formulaire **Évaluation Professionnelle** de l'OHHYR

☐ 60, St-Charles Sud (3 ½)* Vous devez compléter le formulaire **Évaluation Professionnelle** de l'OHHYR

☐ 964, Le Corbusier (4 ½ - 5 ½)* (Logis-Études 4 ½-5 ½)
Vous devez compléter le formulaire **Évaluation Professionnelle** de l'OHHYR

*Le Programme Logis-Études est réservé aux familles dont au moins un parent est inscrit à temps plein à un programme de formation reconnu et d'avoir au moins un enfant à charge. Preuve d'attestation scolaire obligatoire.

Secteur Waterloo

☐ 24, rue Clark (3 ½)* Vous devez compléter le formulaire **Évaluation Professionnelle** de l'OHHYR

Caractéristiques d'un logement semi-adapté :

- Accès facile au logement en fauteuil roulant;
- Comptoirs abaissés
- Portes élargies;
- Interrupteurs abaissés.

NORMES D'OCCUPATION :
Nous appliquons les normes d'occupation déterminées par la Société d'habitation du Québec (SHQ) :
Une (1) seule chambre à coucher est attribuée pour une personne seule ou un couple

ANIMAUX : Aucun chien accepté. Un (1) chat de compagnie accepté seulement pour 6 territoires.
Voir détails du Règlement d'immeuble à la page 1 de la demande de logement.

Si vous refusez un logement offert, votre nom sera **radié** de la liste d'attente pour une période de 1 an; après cette période, vous devrez refaire une nouvelle demande de logement.

14) Déclaration du Demandeur

Je certifie que les renseignements donnés sont véridiques et complets, j'autorise l'Office à faire toutes les vérifications qu'il juge opportuns. Il est entendu que ces renseignements sont confidentiels et ne seront utilisés qu'aux fins de l'Office et de la Société d'habitation du Québec.

Je reconnais que toute déclaration fausse ou incomplète concernant le présent formulaire ou relative à tout document ci-joint occasionnera le rejet ou l'annulation de ma demande ou encore le retrait de l'offre de logement.

Signature du Demandeur: _____

Date : _____

IMPORTANT : **Pour que votre demande soit jugée complète, la demande de logement doit être remplie, signée et accompagnée des documents obligatoires requis. Assurez-vous d'avoir tous les documents pour tous les membres de votre ménage. Dans le cas contraire, nous ne pourrons pas traiter votre demande.**

TRAITEMENT DE VOTRE DEMANDE

Dans les 30 jours qui suivent la réception de votre demande, l'Office vous avisera si votre demande est complète et recevable. Notez que les critères d'admissibilité sont déterminés par le gouvernement du Québec dans le Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique et qu'ils peuvent être modifiés sans avis préalable.

RENOUVELLEMENT ANNUEL DE VOTRE DEMANDE

Votre demande est valide pour un an et elle doit être renouvelée par le demandeur à chaque année pour la garder active. L'Office vous fera parvenir par la poste un avis de renouvellement environ (2) deux mois avant votre date de renouvellement. Il est très important de répondre à cette lettre pour garder votre place sur la liste d'attente. Vous devez nous aviser de tout changement d'adresse ou de situation afin de mettre à jour votre dossier (déménagement, numéro de téléphone, ajout ou départ d'un membre).

Faire parvenir la demande de logement complétée avec les documents requis par :

Courriel : info@ohhyr.ca

Télécopie : 450 372-4145

Par la poste ou en personne:

OHHYR
100, rue Robinson Sud, bureau 127
Granby (Québec) J2G 7L4

Les heures d'ouverture du bureau

Lundi, Mardi et Jeudi : 8h à 12h et 13h à 16h

Mercredi : 13h à 16h

Vendredi : 8h à 12h

Téléphone : 450 372-1300

1 833 372-1300 (numéro sans frais)

Site internet : www.ohhyr.ca

Document obligatoire

AVIS DE COTISATION DU QUÉBEC

Les pages 1 et 2 sont requises

Exemple de l'AVIS DE COTISATION DU QUÉBEC

L'avis de cotisation du Québec est le document que vous recevez de Revenu Québec après le traitement de votre rapport d'impôts. L'avis de cotisation confirme les informations produites lors de votre rapport d'impôts et mentionne également si vous avez un solde dû ou si vous obtiendrez un remboursement d'impôts.

REVENU QUÉBEC

TPF-99 (2021-02)
Page 1 de 4

18778327502

000001

Numéro d'identification :
Numéro de l'avis :
Date de l'avis :

Somme due 0,00 $

7201-1-V1 EV406

Avis de cotisation

Année d'impositio

Merci d'avoir produit votre déclaration de revenus. Par ce geste, vous contribuez au développement économique, social et culturel du Québec.

Nous avons accepté votre déclaration de revenus telle que soumise.

Vous trouverez le détail des calculs ainsi que les renseignements relatifs à votre avis de cotisation aux pages suivantes.

Conservez précieusement cet avis. Il contient des renseignements qui vous permettront de vous identifier si vous avez à communiquer avec nous ou si vous souhaitez vous inscrire à Mon dossier pour les citoyens.

MON DOSSIER POUR LES CITOYENS, C'EST ENCORE PLUS SIMPLE D'Y ACCÉDER !

Vous pouvez maintenant y accéder à l'aide de l'identifiant et du mot de passe utilisés pour votre institution financière. › revenuquebec.ca/mondossier

Prénom et nom de famille	Date de l'avis	Numéro d'identification

Pour obtenir une copie de votre Avis de cotisation de Revenu Québec

1 800-267-6299 (Ligne sans frais)

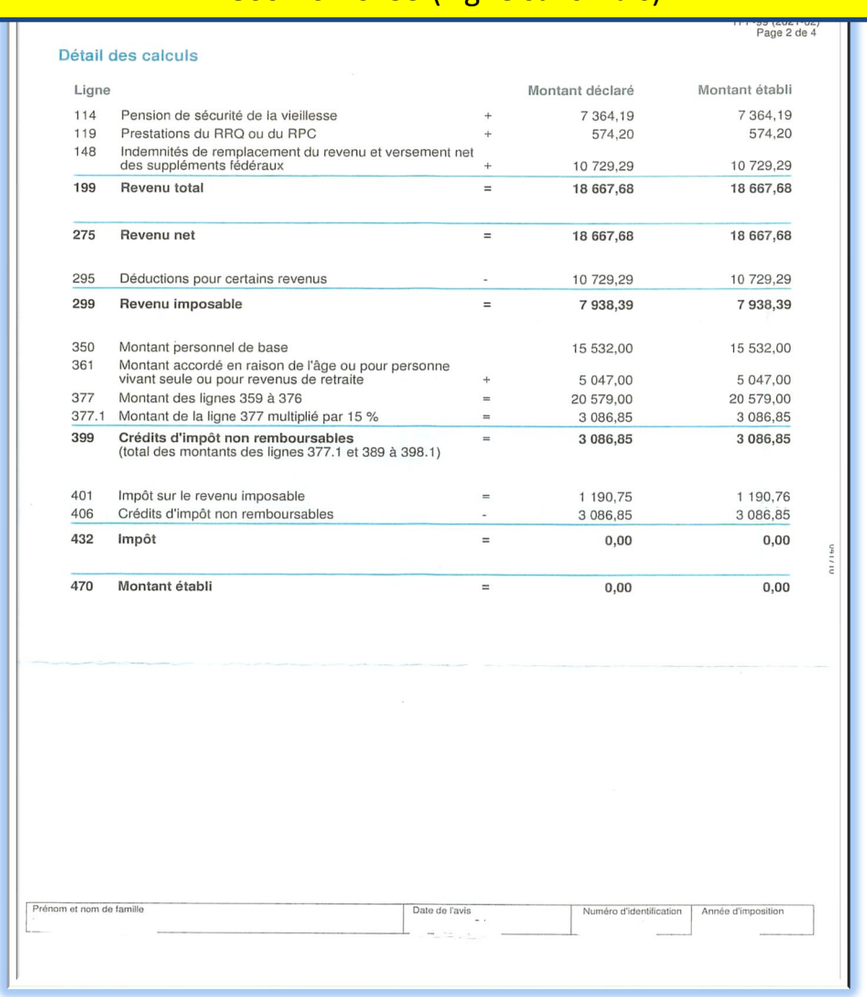

TPF-99 (2021-02)
Page 2 de 4

Détail des calculs

Ligne			Montant déclaré	Montant établi
114	Pension de sécurité de la vieillesse	+	7 364,19	7 364,19
119	Prestations du RRQ ou du RPC	+	574,20	574,20
148	Indemnités de remplacement du revenu et versement net des suppléments fédéraux	+	10 729,29	10 729,29
199	**Revenu total**	=	**18 667,68**	**18 667,68**
275	**Revenu net**	=	**18 667,68**	**18 667,68**
295	Déductions pour certains revenus	-	10 729,29	10 729,29
299	**Revenu imposable**	=	**7 938,39**	**7 938,39**
350	Montant personnel de base		15 532,00	15 532,00
361	Montant accordé en raison de l'âge ou pour personne vivant seule ou pour revenus de retraite	+	5 047,00	5 047,00
377	Montant des lignes 359 à 376	=	20 579,00	20 579,00
377.1	Montant de la ligne 377 multiplié par 15 %	=	3 086,85	3 086,85
399	**Crédits d'impôt non remboursables** (total des montants des lignes 377.1 et 389 à 398.1)	=	**3 086,85**	**3 086,85**
401	Impôt sur le revenu imposable	=	1 190,75	1 190,76
406	Crédits d'impôt non remboursables	-	3 086,85	3 086,85
432	**Impôt**	=	**0,00**	**0,00**
470	**Montant établi**	=	**0,00**	**0,00**

Prénom et nom de famille	Date de l'avis	Numéro d'identification	Année d'imposition

REVENU BRUT MAXIMAL POUR FAIRE UNE DEMANDE DE LOGEMENT À LOYER MODIQUE (HLM)

À QUI S'ADRESSE LE PROGRAMME POUR LOGEMENT À PRIX MODIQUE (HLM) : Le programme HLM s'adresse à des ménages à **faible revenu (personnes seules, couples ou familles)**

Plafonds de revenu déterminant les besoins impérieux (PRBI) 2026

IMPORTANT : Pour faire une demande de logement à loyer modique (HLM) le revenu brut total de votre ménage ne doit pas dépasser le montant indiqué ci-bas dans la grille de revenu correspondant à votre territoire.

Additionnez le montant inscrit à la ligne 199 de l'AVIS DE COTISATION DE REVENU QUÉBEC de l'année précédente de tous les adultes de 18 ans et plus d'inclus dans la demande de logement à loyer modique.

Le nombre de personnes composant le ménage (personne seule, couple ou famille) détermine le type de logement et le nombre de chambres qui pourraient être attribués:

GRILLE DE REVENU ANNUEL BRUT POUR GRANBY ET MARIEVILLE

☐ **Personne seule :**……..…33 000 $ et moins	☐ **6 ou 7 personnes :**……50 000 $ et moins
☐ **Couple* :**……33 000 $ et moins	☐ **8 ou 9 personnes :**…… 54 500 $ et moins
☐ **2 ou 3 personnes**: ……...43 000 $ et moins	☐ **10 ou 11 personnes :**…… 56 500 $ et moins
☐ **4 ou 5 personnes :**..……48 000 $ et moins	☐ **12 personnes ou plus** :……58 000 $ et moins
	☐ **Autre situation** (voir section explicative en bas de la page)

****Plafonds de revenu déterminant les besoins impérieux (PRBI).** Montants déterminés par la Société d'habitation du Québec (SHQ). Le PRBI correspond au revenu maximal qui permet à un ménage d'être admissible à un logement à loyer modique (HLM) selon le Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique. Il sert à évaluer l'admissibilité d'un demandeur et de pondérer sa demande. Les plafonds de revenu sont sujets à changement sans préavis.

GRILLE DE REVENU ANNUEL BRUT POUR ANGE-GARDIEN, SAINTE-ANGÈLE-DE-MONNOIR, SAINT-CÉSAIRE, SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD ET WATERLOO

☐ **Personne seule :** …….. 28 500 $ et moins	☐ **6 ou 7 personnes :**……44 000 $ et moins
☐ **Couple* :** ……28 500 $ et moins	☐ **8 ou 9 personnes** : ……..47 000 $ et moins
☐ **2 ou 3 personnes** : ……36 000 $ et moins	☐ **10 ou 11 personnes :** ……48 000 $ et moins
☐ **4 ou 5 personnes :** ……40 000 $ et moins	☐ **12 personnes ou plus :** …….49 500 $ et moins
	☐ **Autre situation** (voir section explicative en bas de la page)

***Couple ainé exception :** Vous pouvez faire une demande de logement à loyer modique (HLM), si vos seules sources de revenu sont **la pension de la Sécurité de la vieillesse (SV) et le Supplément de revenu garanti (SRG). Non admissible :** Si vous ou votre conjoint recevez des revenus du Régime des rentes du Québec (R.R.Q.). Veuillez nous contacter au 450-372-1300 pour plus de détails et voir si d'autres programmes s'offrent à vous.

Autre situation : Selon votre situation, votre demande pour un logement à loyer modique (HLM) serait jugée non-recevable. **Si vos revenus sont supérieurs à ceux mentionnés ci-dessus, vous pourriez être admissible à un autre programme offert par l'OHHYR. Pour plus de détails, nous vous invitions à nous contacter au 450-372-1300.**

Dernière mise à jour de ce document : 8 juillet 2026